

CAHIER DE CHARGES DU RESPONSABLE LOCAL DE L'ÉCOLE DU SABBAT

Église Adventiste du Septième Jour de la Guadeloupe

Planification Stratégique : Perspectives 2025 - 2027

Slogan : Tous Unis dans la Mission

Projets Stratégiques : Axe Mission

Le projet missionnaire de la classe : 2 nouveaux disciples par année.

Slogan : Ma classe EDS, un centre missionnaire !

Introduction :

Le département de l'École du Sabbat est un véritable centre de formation de disciples à faire d'autres disciples.

« L'École du sabbat est une branche importante de l'œuvre missionnaire, non seulement parce qu'elle offre aux jeunes comme aux plus âgés la connaissance de la parole de Dieu, mais aussi parce qu'elle éveille en eux l'amour de ses saintes vérités et le désir de les étudier pour elles-mêmes; mais surtout, elle leur apprend comment régler leur vie en fonction de ses enseignements sacrés. »

Counsels on Sabbath Work, p. 10, 11.

I. Objectifs :

L'École du Sabbat, structure éducative de base de l'Église en matière d'éducation religieuse, répond à quatre objectifs :

1. L'étude des Écritures,
2. La communion fraternelle,
3. La prise de contact avec la société environnante,
4. La mise en lumière de la mission mondiale de l'Église.

II. Tâches et responsabilités :

Le directeur général gère l'ensemble de l'École du Sabbat en :

- Faisant preuve de leadership,
- Présidant au comité de l'École du Sabbat,
- Mettant en place une École du Sabbat qui évangélise,
- Recrutant des bénévoles,
- Assurant la direction de l'EDS des adultes en l'absence d'adjoint.

III. Responsabilités du Directeur de l'École de Sabbat

- Superviser tous les responsables de l'École du Sabbat en les encourageant à exercer leurs Ministères avec joie et efficacité ;
- Assurer la formation de l'ensemble des cadres de l'École de Sabbat par le soutien et la mise à disposition des ressources nécessaires en vue d'un leadership efficace ;
- Aider les responsables à préparer les budgets à présenter au comité de l'École du sabbat ;
- Déterminer les besoins en équipement et en fournitures de chaque section et se les procurer ;
- Encourager les responsables et les animateurs à participer aux formations appropriées ;
- Vérifier avec le secrétaire de l'École du Sabbat de l'adéquation des registres, de leur exactitude et de la prompte expédition des rapports trimestriels au directeur de l'École du Sabbat de la Fédération ;
- Encourager la mise à disposition d'ouvrages de l'École de Sabbat au sein de la bibliothèque de l'église ;

- Se rendre disponible très tôt le matin afin de coordonner les activités et de répondre aux questions ;
- Travailler en étroite collaboration avec le pasteur, en particulier dans la planification des activités de formation, de sensibilisation communautaire, et des programmes spéciaux.
- Représenter les intérêts de l'École du sabbat au comité d'église.
- Promouvoir en accord avec le service des Communications les plans et les activités de l'École du Sabbat.

IV. La présidence du comité de l'École du Sabbat

- Organiser une réunion mensuelle du comité de l'École du sabbat ;
- Organiser une session trimestrielle de planification et de coordination des plans futurs de toutes les sections ;
- Organiser une session de planification annuelle, peu après l'élection du bureau et avant que la nouvelle année ne commence. Établir une projection des événements pour l'année entière.

V. Mettre en place une École du Sabbat pro-évangélisation

- Mettre en œuvre les quatre objectifs de l'École du sabbat :
 1. Faire la promotion de l'étude de la Bible et d'un enseignement efficace dans la classe.
 2. Encourager la communion chrétienne.
 3. Encourager les activités de sensibilisation de la communauté.
 4. Promouvoir le soutien aux missions mondiales.
- Planifier avec le directeur-adjoint pour l'évangélisation la promotion des Écoles du sabbat annexes, des journées de visiteurs, de l'évangélisation par l'amitié, et des activités de sensibilisation pour la classe.
- Faire, avec le directeur-adjoint, un plan pour la reconquête des membres inactifs et garder la liste des membres de l'École du sabbat à jour.
- Projeter avec le coordonnateur des missions mondiales un solide programme, dans toutes les sections, à la sensibilisation au travail missionnaire.
- Planifier avec le coordonnateur de l'accueil un programme efficace pour prendre soin des visiteurs.
- Planifier avec le responsable de la section des adultes un programme favorisant la croissance. La croissance de l'École du Sabbat comprend l'ajout d'une nouvelle classe par an pour chaque tranche de 100 membres. Cela pourrait être des groupes d'intérêts spéciaux, tels que les jeunes adultes, les célibataires, les femmes, les parents des enfants de la section Berceau, les nouveaux membres, les membres potentiels, ou des groupes avec d'autres intérêts particuliers.
- Encourager les activités en dehors de l'École du Sabbat, tels que des potlucks, des pique-niques, des promenades dans la nature, et d'autres activités sociales.

VI. Les directeurs-adjoints :

Le groupe des directeurs-adjoints de l'École du Sabbat peut s'organiser de deux façons.

1. Chaque directeur-adjoint se voit attribuer un certain nombre de programmes au cours de l'année et prévoit toutes les activités pour les sabbats alloués.
2. Chaque directeur-adjoint prend en charge un aspect différent de l'École du sabbat et prévoit des activités dans ce domaine de responsabilité pour l'année entière.

VII. Le directeur-adjoint pour l'évangélisation

Le directeur-adjoint pour l'évangélisation doit travailler en étroite collaboration avec le pasteur et le directeur des Ministères Personnels de l'église afin que les plans de sensibilisation de l'église soient coordonnés.

VIII. Le directeur-adjoint pour les membres

Le directeur-adjoint pour les membres doit :

1. Analyser l'effectif local et comparer les registres de l'École du sabbat avec la liste des membres de l'église.
2. Maintenir une liste à jour des adresses et numéros de téléphone des membres et des membres potentiels.
3. Prendre des dispositions pour la mise en œuvre d'un plan de visites et de suivi des membres inactifs de chaque classe.

IX. Durée du mandat : 2 ans

La durée du mandat du directeur de l'École du sabbat ainsi que son équipe est de deux ans. Il peut – être reconduit.

X. Citation de l'Esprit de prophétie :

« L'École du sabbat est une branche importante de l'œuvre missionnaire, non seulement parce qu'elle offre aux jeunes comme aux plus âgés la connaissance de la parole de Dieu, mais aussi parce qu'elle éveille en eux l'amour de ses saintes vérités et le désir de les étudier pour elles-mêmes ; mais surtout, elle leur apprend comment régler leur vie en fonction de ses enseignements sacrés. »

Counsels on Sabbath Work, p. 10, 11.

« Si elle est bien dirigée, l'École du sabbat est un des grands instruments qu'utilise le Seigneur pour amener les âmes à la connaissance de la vérité. » – *Counsels on Sabbath Work, p. 115.*

Signature du Responsable de l'École du Sabbat :

(Nom et signature)

Tirés du Manuel d'église, Révision 2022, P. 139.